

Législature 2021-2026

Procès-verbal No 15

Conseil général de Mex du 16 juin 2025

M. le Président ouvre la séance, il est 18h15

Appel	52 membres sont présents. Le quorum est atteint.
Approbation de l'ordre du jour	Le président ajoute un point à l'ordre du jour concernant le dépôt d'une motion, demandée par Alain Charbonnier. L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité.
Procès-verbal du 9 décembre 2024	Sous réserve de quelques petites corrections, le procès-verbal du 9 décembre 2024 est accepté à l'unanimité.
Communications de la municipalité :	<p>Le Syndic présente les nouveaux collaborateurs, dont la nouvelle secrétaire municipale, Jehane Guillen, qui succédera à Juliane Brandt dès le 1er août. En attendant, il remercie Brigitte Beuchat d'assurer l'intérim.</p> <p>Nicolas Valet a également été engagé comme employé communal depuis le 1er mars. Les nouveaux collaborateurs sont chaleureusement applaudis. Il est demandé aux habitants de faire preuve de patience et de tolérance le temps de leur intégration.</p> <p>Concernant la parcelle 6, la municipalité poursuit le projet, adapté aux contraintes imposées par les monuments et sites du canton. Une maquette 3D a été réalisée par les architectes et présentée à la commission ad hoc. Le projet sera soumis au Conseil général en automne.</p> <p>Enfin, Simon von Oppenheim annonce plusieurs dates : la réception des nouveaux habitants le 24 juin, la fête nationale le 31 juillet, ainsi que la sortie des aînés prévue le 26 août.</p>

Préavis 01/2025

Rapport de la municipalité au Conseil général sur la gestion et les comptes de l'année 2024

Le rapport de la commission Gestion-finance recommande au Conseil général d'approuver le préavis 1/2025.

M. Girard demande des précisions sur les frais liés à la réparation de la chaudière de la maison de commune, ainsi que sur un montant jugé élevé concernant le licenciement d'un employé communal.

Vincent Flandin explique que la panne ne concernait pas la chaudière elle-même, mais la vis sans fin, endommagée par l'utilisation de copeaux insuffisamment secs. Ceux-ci ont bloqué le mécanisme jusqu'à la casse. Le hangar de stockage, divisé en deux parties, permet une alternance d'utilisation, mais la commune reste dépendante des conditions météorologiques. Par ailleurs, un protocole de contrôle du taux d'humidité des copeaux existe, mais n'était pas appliqué jusqu'ici.

Le syndic précise ensuite que, dans le cas du licenciement évoqué, la municipalité a opté pour une procédure accélérée en raison d'une rupture de confiance. Afin d'éviter une procédure judiciaire, une entente a été négociée.

M. Vaney intervient ensuite au sujet des dettes contractées par la commune pour ses investissements. Il souligne que, bien que les comptes soient proches

du budget, certains actifs rapportent moins que prévu, notamment en ce qui concerne les deux bâtiments sis « vers l'Église », pour lesquels le rendement attendu n'est pas atteint malgré des taux d'intérêt faibles.

Le syndic ne partage pas cette analyse mais prend acte des remarques. Il s'engage à préparer un tableau comparatif détaillant les coûts et intérêts liés aux bâtiments communaux du chemin du Prieuré, qui sera présenté au prochain conseil général.

Enfin, concernant l'auberge communale, le syndic rappelle que la situation est particulière : avec un restaurant et une crèche, il était prévu dès le départ que le rendement serait plus faible.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote:

Le préavis 1/2025 est accepté à la majorité par 51 oui et une abstention.

Préavis 02/2025

Arrêté d'imposition 2026

Le rapport des commissions Gestion-finance recommande au Conseil général d'accepter le préavis 02/2025.

Le syndic prend la parole. Bien que le budget soit déficitaire, les comptes présentent un résultat équilibré. Pour cette raison, la municipalité n'a pas jugé nécessaire d'augmenter le point d'impôt cette année encore. En revanche, la situation pourrait évoluer dès l'an prochain, l'année 2026 demeurant incertaine en raison de la mise en place de la nouvelle péréquation.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote:

Le préavis 02/2025 est accepté à la majorité 51 oui avec une abstention.

Postulat de M. Alain Charbonnier

À la suite du postulat d'Alain Charbonnier, la municipalité a mandaté un bureau d'études pour examiner la possibilité d'instaurer une limitation à 30 km/h sur la route des Esserts. Les résultats ont été présentés par Renée Marendaz.

Estimant que la sécurité des piétons n'est pas garantie avec les trottoirs franchissables et que les marquages routiers sont mal placés, M. Charbonnier dépose une motion demandant l'instauration d'une zone 30 km/h.

Les avis divergent :

- Mme Marendaz indique que la sécurité sera renforcée par l'installation de potelets.
- M. Péguron, agriculteur, refuse des chicanes supplémentaires et se dit satisfait des trottoirs franchissables.
- M. Borgeaud et M. Girard insistent sur l'entretien des haies, gênant les piétons, et proposent des miroirs de visibilité.
- Mme Marendaz considère que la route n'est pas de transit, alors que M. Burnier affirme le contraire et dénonce la vitesse excessive en l'absence de trafic.

La motion de M. Charbonnier, co-signée par cinq conseillers, intitulée « *Réduction de la vitesse sur la route des Esserts à Mex* », est jugée recevable et soumise au vote:

Résultat : 31 voix contre, 15 pour et 2 abstentions.

Par conséquent, la motion est rejetée.

Election du président

Le vice-président prend la parole et procède à l'élection de Philippe Cloux en qualité de président pour l'année 2025-2026. Ce dernier étant d'accord de reconduire son mandat pour une année supplémentaire, il est élu par applaudissement.

Election du vice-président De même que le Vice-président, Benjamin Posse, lequel accepte également de renouveler son mandat. Ce dernier est également élu par applaudissement.

Propositions individuelles et divers Mme Huggler s'interroge sur ses responsabilités en cas d'accident impliquant des enfants qui s'introduisent dans ses dépendances, causant en outre de petits dégâts et des actes de vandalisme. Le syndic lui répond qu'elle doit déposer plainte auprès de la gendarmerie et consulter un juriste afin de clarifier la répartition des responsabilités entre le propriétaire et les enfants.

M. Chevalley demande qu'un rappel de la limitation à 50 km/h soit effectué sur la route des Esserts, en particulier dans la descente où certains automobilistes roulent à 70 km/h.

Gaston Borgeaud s'informe sur la nouvelle loi sur les communes. Le syndic explique que, compte tenu des nombreuses remarques formulées, le Conseil d'État a pris acte et présentera ultérieurement une version révisée du projet.

M. Posse interroge sur une éventuelle installation d'îlots sur la RC 251 pour traverser la route. Il lui est répondu qu'un projet de passage pour piétons avait été envisagé, mais qu'il n'a pas abouti en raison de l'opposition du canton.

M. Alfred Wyss propose la mise en place d'une limite de stationnement de 10 heures, valable 7 jours sur 7, sur le parking de la route de Sullens, RC 313. Le syndic rappelle que le conseil dispose d'outils démocratiques, tels qu'un postulat ou une motion, pour mandater la municipalité d'étudier la faisabilité du projet et, le cas échéant, préparer un préavis.

Il est 20h06, le Président clôture la séance



